

Réforme du 1er cycle : pour le SNPTES, il reste encore des ambiguïtés à résoudre

Laurent Diez, secrétaire général et Jérôme Giordano, secrétaire technique national, secteur enseignant-chercheur

Après une large consultation sur la refonte du premier cycle de formation du supérieur, le Premier ministre, entouré du ministre de l'éducation nationale et de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, présentait ce lundi 30 octobre le projet de réforme des études en premier cycle universitaire. Il s'articule autour de 20 points forts et d'un plan d'investissement de près de 100 millions d'euros par an.

Le SNPTES partage le constat, lucide, présenté par la ministre qui pointe, comme nous avons pu le faire à maintes reprises, l'ensemble des défaillances qui ont conduit à la situation actuelle. La prise de conscience du gouvernement semble réelle.

Comme le SNPTES l'a défendu dans ses 23 propositions (http://www.snptes.fr/IMG/pdf/snptes_reforme_postbac.pdf), une amélioration de l'orientation doit permettre à tous de construire son parcours de formation et la connaissance des formations supérieures doit être accessible à tous. L'ajout d'un deuxième professeur principal en terminale ainsi que deux semaines dédiées à l'orientation vont dans ce sens. Cependant, nous rappelons que l'orientation est un métier et que celui-ci doit être assuré par des personnels spécialisés. Le SNPTES rappelle là sa proposition de développer des plateformes (physiques et pas seulement numériques) qui offriraient dans un même lieu la possibilité à tous d'accéder à l'ensemble des informations sur les parcours de formation. Ces plateformes pourraient également permettre le décloisonnement des communautés éducative et universitaire via un lieu d'échanges et de rencontres.

Le SNPTES ne peut que s'opposer à la disparition des vœux hiérarchisés. Pourquoi une telle mesure ? Cette impossibilité de tenir compte de la volonté première du bachelier ou de la bachelière risque d'engendrer, faute de motivation pour celles et ceux qui n'auront pas pu être affectés dans la filière de leur choix premier, ne pourra pas réduire le taux d'échec et, nous le craignons, pourrait même paradoxalement accroître celui-ci. Sur cette problématique, on peut également lire que « *Les formations non-sélectives n'auront pas la possibilité de refuser un bachelier si des places restent vacantes* ». Cependant, si les places offertes dans une formation sont volontairement peu nombreuses, n'est-ce pas là aussi, un moyen de pratiquer une sélection qui n'avouerait pas son nom ?

Par ailleurs, le SNPTES, en l'état du projet gouvernemental, ne peut souscrire à la volonté de supprimer la priorité académique, cette suppression risque de voir des jeunes, parfois issus de milieux défavorisés ou issus de filières stigmatisées, devoir changer d'académie ce qui, face aux coûts que cela engendre, risque de conduire certains au renoncement ou à l'échec et ce n'est malheureusement pas une bourse de 1000 euros par an qui atténuera cela... le SNPTES craint aussi que cette mesure porte un coup sérieux à certains établissements d'enseignement supérieur en permettant à d'autres jeunes, cette fois plus aisés, d'opter pour des établissements plus attractifs ou supposés plus prestigieux.

Si le dernier mot doit rester à l'élève sur son choix de filière, il n'en demeure pas moins que cette réforme pourrait être dévoyée par des choix sur dossier dans les filières en tension dû à des capacités d'accueils insuffisantes. Le SNPTES s'opposera à ce que le manque de places d'accueil dans une filière amène à une sélection sur dossier.

Le SNPTES restera donc extrêmement vigilant dans la mise en œuvre de cette réforme et particulièrement dans le processus d'attribution des vœux. Pour le SNPTES, il reste à détailler un plan d'urgence pour que les capacités d'accueil, dans les filières en tension, soient rapidement mises en œuvre.

Choisy-le-Roi, le 31 octobre 2017